

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LES VIOLENCES

Il est important de distinguer le **conflit** de la **violence**.

Le conflit est un mode relationnel interactif fondé sur un désaccord ponctuel auquel il faut trouver une solution.

La violence consiste à refuser de placer l'interlocuteur sur un pied d'égalité et nier sa qualité de sujet.



Toutes les formes de violences sont interdites par la loi, qu'elles concernent des personnes mineures ou majeures

IL EXISTE DIVERSES FORMES DE VIOLENCES :

- Physiques
- Sexuelles
- Psychologiques
- Économiques
- Verbales

IL EXISTE DIFFÉRENTS CONTEXTES D'EXERCICE DE LA VIOLENCE :

- En intrafamilial
- Au travail
- Dans l'espace public
- Sur internet

QUE FAIRE FACE À UNE SUSPICION OU UNE RÉVÉLATION DE VIOLENCE ?

SITUATION URGENTE

- Faire le 17
- Orienter vers la gendarmerie
- Orienter vers les services d'urgence de l'hôpital

SITUATION NON URGENTE

- Aide aux victimes – AVEMA 01
T. 04 74 32 27 12 - accueil@avema01.org
- Centre Départemental de la Solidarité - Conseil départemental de l'Ain
T. : 3001
- Police municipale intercommunale (PMI)
T. 04 50 56 60 77
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune

NON JUGEMENT

ACCUEIL

ÉCOUTE

ORIENTATION

AVEMA

FRANCE
VICTIMES 01
01 AIN

TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO